Slovénie: demande d'adhésion du 10 juin 1996 et partenariat

1997/2181(COS) - 15/04/1999 - Résolution intermédiaire adopté du Parlement

En adoptant le rapport de M. Roberto SPECIALE (PSE, I) sur l'adhésion de la Slovénie à l'Union, le Parlement se félicite d'une manière générale, des progrès accomplis par ce pays sur la voie de l'adhésion, même si des difficultés restent encore à surmonter. Il insiste pour que les réformes mises en oeuvre s'accompagnent de mesures visant à atténuer les conséquences sociales de l'adhésion. Á cet égard, le Parlement souscrit à la proposition de la Présidence allemande d'étendre au domaine social le champ d'application du programme PHARE. Le Parlement souligne, en outre, la nécessité de renforcer la lutte contre la corruption dans l'ensemble des pays candidats de l'Europe orientale et occidentale et insiste pour que chaque pays candidat soit apprécié à l'aune de ses mérites propres et des progrès accomplis dans les négociations. Il demande également qu'un calendrier pour les négociations d'adhésion et leurs éventuelles conclusions soit élaboré. En ce qui concerne spécifiquement la Slovénie, le Parlement européen reconnaît l'engagement continu des autorités slovènes en vue de renforcer les liens avec l'Union européenne. Il déplore néanmoins le manque de progrès accomplis par ce pays en ce qui concerne la reprise de l'acquis communautaire dans des secteurs particulièrement sensibles et note que la Slovénie n'a pas respecté son engagement de supprimer les boutiques hors taxes aux frontières de son pays. Le Parlement prend cependant acte de la détermination dont a témoigné le gouvernement slovène en soumettant un "programme national pour l'adoption de l'acquis". Il se dit également satisfait de l'entrée en vigueur de l'Accord européen qui constitue la plate-forme nécessaire à la poursuite des négociations. Parmi les réformes appelées par le Parlement, figurent notamment celles de l'administration et de la justice. Enfin, le Parlement estime qu'il serait utile que la Slovénie participe, en tant qu'observateur au partenariat euro-méditerranéen.